

Football/Après le mouvement d'humeur des joueurs d'Akanda FC

La Linaf désormais au pied du mur

Serge A. MOUSSADJI

Libreville/Gabon

LE récent mouvement de colère de plusieurs joueurs de la formation d'Akanda a au moins le mérite de mettre sur la place publique, une nouvelle fois, la réalité des salaires impayés des footballeurs évoluant dans certains clubs. Ces personnes sont loin d'être les seules concernées par cette situation. Pour l'instant, seule l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (Anfpg) a réagi sur son compte Facebook et s'est rangée du côté des plaignants. Du coup, chacun s'est un peu interrogé sur le silence et la possible réaction de la première concernée par ce problème, c'est-à-dire la

Linaf. En effet, cela fait plus d'une semaine que cette affaire est sur la place publique. Mais, jusque-là, la Ligue n'a pas encore publié de communiqué. Pourtant, à y regarder de près, elle ne peut rester silencieuse bien longtemps. Ses textes l'obligeant à trancher, notamment en faveur des joueurs lésés. Si on se base sur les conditions de participation au championnat imposé lors de la saison passée, aucun club, qui serait reconnu comme un mauvais payeur, ne peut participer à la compétition suivante. Voici ce que déclare, sur ce point, l'article 8 du règlement du National Foot 1 de la saison 2015-2016. " *Au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de juillet de chaque année, les clubs devront avoir respecté intégralement, ou les avoir correc-*



Photo : Wilfried MBINAH

Le président de la Linaf, Brice Mbika Ndjambou, est attendu sur ce sujet.

tement garanties auprès des créanciers, les obligations économiques contractées et échues vis-à-vis des footballeurs, des techniciens ou d'autres clubs, reconnues ou accréditées, selon les cas, par les organes juridictionnels fédératifs ou par les Commissions mixtes. Le non-respect des obligations économiques vis-à-vis des footballeurs dans le délai prévu par le deuxième alinéa du paragraphe 1 de cet article, impliquera la non délivrance des licences de footballeurs pour le club mauvais payeur, pour la deuxième période d'inscription, sans préjudice, si le non-paiement se poursuit à la fin de la saison, que les autres dispositions contenues dans le paragraphe 2 du présent article soient appliquées. Or, avec plus de 10 mois d'arriérés de salaire, et si on se réfère à ce qui

vient d'être évoqué, Akanda n'aurait pas dû terminer la saison dernière et devrait être sanctionné pour le prochain championnat. Ce décryptage laisse songeur et pousse à se demander pourquoi la Linaf, forcément informée de la pénible situation des plaignants, n'a toujours pas réagi. Mais il lui faudra bien sortir de son mutisme à un moment donné. Lors du lancement du championnat professionnel, les responsables sportifs avaient réussi à lui imposer un mode de paiement des footballeurs que peu avaient jugé néfaste. Aujourd'hui, les faits et ses textes sont clairs. Les mauvais payeurs doivent être punis par la Linaf et les joueurs rétablis dans leurs droits.

Le prochain championnat en danger

S.A.M.

Libreville/Gabon

A lire les multiples commentaires sur les réseaux sociaux, suite à l'affaire des salaires impayés des footballeurs d'Akanda, et qui réclament depuis plusieurs jours leur dû, il ressort que le mal est plus profond qu'il n'y paraît. Désapprobation, colère, incompréhension, désaveu des responsables

sportifs, voici résumé en quelques mots ce que pensent plusieurs personnes sur le sujet. Certaines vont jusqu'à préconiser de boycotter le prochain championnat pour se faire entendre, obtenir de meilleurs avantages, etc. Pour y parvenir, elles estiment qu'il va falloir que les footballeurs, en premier, prennent conscience que leur force réside en un front commun contre les dirigeants

véreux. Car cette histoire de salaires non payés a mis en exergue un problème dont personne ne voulait parler publiquement et concerne un bon nombre de clubs. D1 et D2 confondus. L'objectif n'étant plus de se contenter de souvenirs de matchs ou de voyages exotiques, mais désormais d'assurer leur retraite. " *« Je pense que le moment est propice pour avoir gain de cause. Il suffit*

d'une mobilisation, peu importe nos clubs ou nos situations. Notre seule démarche sera de libérer le football gabonais, afin d'avoir de meilleures opportunités car, notre statut social est gravement en danger. Il est temps. Ce combat est pour les générations présentes et futures», a avancé un footballeur encore en activité. D'autres internautes ne comprennent pas que les responsables sportifs

puissent ainsi traiter leurs employés. « *Il est vraiment lamentable de se trouver dans une situation pareille de nos jours. La plus grande responsabilité revient aux dirigeants de clubs. Nous ne pouvons nous désolidariser de vous, nos petits frères. Il en va de l'avenir du football gabonais et de tous ces jeunes épris de passion pour le football. Restons unis pour que les acteurs soient honorés et respectés*», a indiqué un

ancien footballeur. De manière générale, les présidents de clubs sont sur le banc des accusés. « *Ces dirigeants s'approprient des salaires qui ne sont pas les leurs. C'est tout simplement du vol*», a déploré une autre internautes. Et la Linaf n'est pas épargnée, puisqu'on lui reproche surtout son mutisme sur un sujet qu'elle ne pouvait ignorer. Surtout que le mal est profond.

À quoi sert la subvention ?

Abel MIMONGO

Libreville/Gabon

AU départ, le contrat-programme signé entre le ministère des Sports, que dirigeait à l'époque feu Alexandre Sambat, et la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), obligeait l'État à prendre en charge les dépenses des clubs de première division liées au transport et à l'hébergement. Le paiement des salaires des joueurs, de même que la restauration revenant à la charge des associations sportives elles-mêmes. Dans l'entendement du gouvernement, c'est aux clubs que revenait la charge de payer les salaires et de nourrir les athlètes. Étant entendu que pour créer un club, il fallait avoir les moyens de s'acquitter des salaires des athlètes. Voilà pour ce qui était des conditions.

Et, pour matérialiser ses engagements et surtout respecter sa part du contrat, le gouvernement s'employait à verser à chaque club, certes parfois avec des retards, la somme de 50 millions de francs, qui était déjà, à l'époque, le double des estimations faites par les clubs eux-mêmes. L'expérience a duré plusieurs années jusqu'à l'instauration du professionnalisme dans notre pays. Dès lors, l'État a décidé de prendre en charge une partie des salaires des joueurs en attribuant à chacun d'eux la somme de 400 000 francs. Laissant aux clubs la latitude d'ajouter le gap manquant en fonction des contrats des uns et des autres. Jusqu'à un passé récent, les joueurs, quelle que soit l'écurie, percevaient leur émoluments versés par l'État directement au Trésor ou dans les banques.

Une formule qui n'avait pas été du goût des dirigeants des clubs qui avaient exigé - c'est le cas de le dire - que cet argent soit versé aux clubs qui, à leur tour, devaient le restituer aux ayants droit. Arguant que la formule de paiement telle qu'arrêtée par le gouvernement avait pour effet de générer des incidences sur le plan disciplinaire. Un argument pour le moins spécieux, du moment que l'argent affecté au paiement des joueurs prenait d'autres destinations, autrement dit était utilisé à d'autres fins par les responsables des clubs. Même si, rappelons-le, l'État a considérablement réduit son aide aux clubs pour cause de récession budgétaire. La situation que vit l'équipe d'Akanda lui est imputable d'une certaine façon, parce qu'elle est tombée dans son propre

piège. Née sous les cendres du FC Sapin, elle s'était montrée suffisante, voire ostentatoire en ce qui concerne les salaires des joueurs. On parle de sommes astronomiques versées aux joueurs dont les rendements sur le terrain étaient critiquables. Sur le coup, les dirigeants se sont montrés présomptueux. Ce qui ressemblait fort à du pilotage à vue. À l'évidence, la grève des joueurs d'Akanda n'est, pour ainsi dire, que la partie visible de l'iceberg. Cette écurie n'est pas la seule à cumuler des impayés. Missile FC, Stade Migovéen, USO, Nguen'Asuku, FC 105, voire CF Mounana figurent au nombre des clubs du National-Foot 1 mauvais payeurs. Il faut ajouter à cette liste les équipes du National-Foot 2 que sont : OM, AC Bongoville ou Oyem AC, pour ne citer que ceux-là.

